

Champs-sur-Marne, le 15 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Réunion du : 15 décembre 2022

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

En début de séance,

Membres élus, ayant voix délibératives (16)

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du conseil d'administration, ayant reçu procuration de Valérie David
Dominique MIGNOT, ayant reçu procuration de António Gomes Correia
Latifa OUKHELLOU
Laurent NAJMAN, ayant reçu voix délibérative de Nacima Baron
Stéphanie ROSSANO, ayant reçu procuration de Stéphane Tassel
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Denis BUREAU, ayant reçu procuration de Fabrice Vienne
Agnès NTEP
Samia EL MARS
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER
Philippe VEZIN
Renaud-Pierre MARTIN
Sandrine MARCEAU

Membres de droit, ayant voix délibératives (5)

Camille GALAP
Claire SALLENAVE
Anne-Florie CORON, ayant donné voix délibérative à Hélène Peskine à 16h45
David JULLIARD, ayant donné voix délibérative à Manuelle Salathe à 14h30
Jeanne STRAUSZ

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (2)

Gérard EUDE, ayant reçu procuration de Daniel Nabet
George YANNIS

Etaient absents

Membres élus

Suppléants
Sophie RIEUNIER
Thierry SERRE
Maud CHIRIO
Luc DELEAVAL
Sandrine WENGLANSKI
Dejan RISTIC
Olivier BURBAN
Nicole DA MOTA
Floriane KERGUS

Membres de droit

Titulaires
Frédéric RAVEL
Thierry COURTINE
Frédéric GASTON
Marie-Christine LEMARDELEY
Nicolas ARNAUD
Angela PASCOA DOS SANTOS
Suppléants
Anne-Sophie BARTHEZ
Delphine PAGES EL KAROUI
Stéphanie CELLE
Antoine GUILLOU
Muriel BARNEOUD
Marie-Hélène PAPILLON
Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élus

Titulaire

David YTIER

Suppléant

Marylène BONFILLON

Nathalie BEAULNES-SERENI, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Jean-Robert JACQUEMARD, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Invités au conseil d'administration

Corinne BLANQUART, 1^{ère} Vice-présidente de l'Université
Sandra VIE, Directrice de cabinet de la présidence
Jean MAIRESSE, Directeur général de ESIEE Paris
Luc CHEVALIER, Directeur de l'ex-ESIPE, Directeur général adjoint de ESIEE Paris
Philippe DEMANGE, Directeur général des services
Valérie BAUDERE, Directrice générale adjointe des services
Nelly TOCKO, agente comptable de l'Université
Olivier BERTHELOT-EIFFEL, Directeur général délégué affaires financières
Serge PIPERNO, Vice-président recherche
Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente partenariats et professionnalisation
Régis DE MONTIGNY, Vice-président adjoint partenariats et professionnalisation
Karine MAROT, Vice-présidente vie étudiante
Enora LORCY, Vice-présidente étudiantes et étudiants
Venceslas BIRI, Vice-président formation et innovation pédagogique
Didier DEGNY, Vice-président intégration et relations avec les écoles
Julien SEBAG, Représentant du recteur de la région académique de Créteil
Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles
Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles
Agnès BAILLEUL, assistante des instances
Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédacteur Ubiquus : Marie CORNU

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- 1) Élection de la personnalité extérieure (vote)
- 2) Comptes rendus des conseils d'administration du 06 octobre et du 10 novembre (vote)

II. GOUVERNANCE

- 3) Actualité générale de l'Etablissement (information)
- 4) Rapprochement ESIPÉ-ESIEE : projet de convention CCIR et université Gustave Eiffel (vote)
- 5) Rapport sur les filiales de l'université (information)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 6) Budget rectificatif n°1 2022 (vote)
- 7) Budget initial 2023 (vote)
- 8) Campagne emplois 2023 (information)
- 9) Désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université (vote) – *Point reporté*
- 10) Modalités dérogatoires au régime applicable aux frais de déplacement des agents de l'université Gustave Eiffel (vote)
- 11) Évolution de la commission des marchés (information)

IV. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

- 12) a. Tarifs Formations continues/Diplômes universitaires/Validation des acquis de l'expérience 2023/2024 (vote)
b. Stages courts en formation continue créés depuis 2020/2021 (information)
- 13) Tarifs spécifiques inscription 2023/2024 (vote)
- 14) Projet d'annuaire des formations, modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024 (vote)
- 15) Contribution à la vie étudiante et de campus CVEC - Programmation des actions et crédits 2023 (vote)

V. IMMOBILIER

- 16) Autorisation d'ouverture d'un fonds de concours pour l'acquisition du bâtiment ESIEE par l'Etat (vote)

Le quorum étant atteint avec 27 membres, 20 présents et 7 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

Gilles ROUSSEL indique que le conseil d'administration se tient à distance, du fait du risque de problèmes météorologiques.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Élection de la personnalité extérieure

Gilles ROUSSEL indique que suite à la démission d'une personnalité extérieure, Madame Granado issue d'une association reconnue d'utilité publique agissant au niveau national ou international et dans l'un des champs de compétence de l'université, un appel public à candidatures a été lancé, afin de pourvoir ce siège pour la durée du mandat restant à courir.

Monsieur Baptiste BOUYER, responsable du pôle représentation et relations institutionnelles au sein de l'Association nationale des apprentis de France a déposé sa candidature en ce sens.

La candidature de Monsieur BOUYER, en tant que personnalité issue d'une association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général agissant au niveau national ou international et dans l'un des champs de compétence de l'université est présentée aux membres du conseil d'administration.

A l'issue des échanges, la candidature de Baptiste Bouyer en tant que personnalité extérieure au conseil d'administration est adoptée à la majorité des présents hors personnalités extérieures, avec 16 voix favorables et 5 abstentions.

Baptiste BOUYER rejoint la séance en, se disant ravi d'intégrer le conseil d'administration et précise que l'association dont il est issu valorise depuis 12 ans l'apprentissage en accompagnant le parcours d'apprentis et futurs apprentis.

2. Comptes rendus des conseils d'administration du 06 octobre et du 10 novembre

Concernant le compte-rendu du conseil d'administration du 06 octobre, Stéphanie ROSSANO apporte une précision en page 4 point 2 sur le nom de la liste « Université en Commun » et non pas liste commune, en page 8, la suppression d'une phrase à non-sens sur la présentation de la chaire de professeur junior, et en page 9, trouve dommageable l'enveloppe à périmètre constant soit contradictoire avec le souhait de résorber la précarité.

Samia EL MARS précise sur cette même page que « la lettre donne l'impression qu'elle fournit un effort pour augmenter la rémunération des contractuels mais ne permet pas de stabiliser ces emplois ».

Concernant le compte-rendu du conseil d'administration du 10 novembre, Stéphanie Rossano indique qu'à la fin de la page 4, elle a demandé au président si ce critère d'évaluation était moins prépondérant dans les dossiers, concernant les mesures de sobriété impliquant une priorisation des participations aux colloques.

Enora LORCY remarque, par ailleurs, que les étudiants élus de la liste « Bouge ton Campus » ne sont pas répertoriés en tout début des comptes-rendus, même absents, et souhaite qu'on les rajoute.

Stéphanie NEIBECKER vérifiera le point.

Sous réserve des modifications apportées en séance, les procès-verbaux des 6 octobre et 10 novembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

II. GOUVERNANCE

3. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL indique que les taux de participation aux derniers votes nationaux et locaux ont chuté de moitié par rapport aux précédentes élections, vraisemblablement du fait de difficultés de remontée de listes ou de publication tardive des décrets.

Il précise que la fondation nouvellement créée recevra prochainement des fonds.

En outre, l'université a été retenue dans l'appel à projets « Compétences et métiers d'avenir » pour le projet « Apprendre les villes durables » visant à renforcer la formation aux transitions écologiques. Le résultat des appels à projets est attendu sur la maturation et la prématuration (accompagnement de la création d'entreprises issues de ses laboratoires de recherche) et la formation continue au développement durable.

En parallèle, l'Université Gustave Eiffel accueille 15 étudiants étrangers en provenance d'Ukraine, principalement ukrainiens et africains, et une chercheuse en mathématiques financée *via* un programme national PAUSE. Cette chercheuse ukrainienne est repartie en Allemagne et un chercheur russe devrait rejoindre prochainement l'université avec ce même programme.

Samia EL MARS suppose que la complexité induite par le vote à distance explique en grande partie la chute de participation aux élections, notamment pour les personnels qui ne sont pas toujours derrière un ordinateur. Pour y remédier, l'université pourrait relancer les votes sur site.

Gilles ROUSSEL l'informe qu'ils n'ont jamais cessé et que l'université s'est conformée à la réglementation. Cette faible participation pourrait également s'expliquer par le changement de nom des instances.

Par ailleurs, il ajoute que les 18 et 19 janvier 2023, la ComUE Paris-Est organise l'élection des représentantes et représentants des usagers (étudiantes, étudiants, doctorantes et doctorants) qui siégeront au sein de son conseil d'administration.

4. Rapprochement ESIPÉ-ESIEE : projet de convention CCIR et université Gustave Eiffel

Gilles ROUSSEL déclare que la convention CCIR doit être renouvelée suite au transfert des personnels et du budget d'ESIEE Paris vers l'université, mais aussi en raison de l'achat du bâtiment ESIEE en 2023, dans le cadre du CPER. Ce rapprochement s'accompagne de la création de statuts pour déléguer certaines formations de l'ESIPÉ à ESIEE Paris, en vue du renouvellement des accréditations des diplômes d'ingénieurs.

Cette convention sera applicable au 1^{er} janvier 2023, de même que l'entrée en vigueur des statuts, pour une durée de 7 ans. La marque ESIEE Paris reste la propriété de la CCIR, mais l'Université Gustave Eiffel peut l'utiliser à titre gratuit selon certaines règles. Son directeur général est maintenu dans ses fonctions jusqu'en 2025.

Quelques étudiants étant encore inscrits à l'ESIEE-IT de Cergy ainsi qu'à l'université Gustave Eiffel, une représentation croisée est prévue dans les instances représentatives.

L'université et la CCIR ont également développé le programme F'SATI en commun avec deux universités d'Afrique du Sud. Ils traitent par ailleurs les affaires courantes lors du comité de coordination.

Au niveau financier, une délégation de compétences de l'université s'appliquera désormais sur certaines formations, dont les droits d'inscription sont fixés par arrêté du ministère. ESIEE Paris disposera au sein de l'Université Gustave Eiffel d'un budget identifié dans une unité budgétaire et aura accès à un fonds de réserve afin de permettre une vision pluriannuelle de son budget dans le cadre de celui de l'université.

Les personnels enseignants-chercheurs contractuels affectés à ESIEE Paris sont financés sur le budget de ESIEE Paris, tandis que les enseignants-chercheurs de l'université restent régis par les mêmes règles qu'auparavant.

La gouvernance d'ESIEE Paris est assurée par le Conseil d'école, organe tenant lieu de conseil d'administration d'ESIEE Paris au regard des diverses dispositions des statuts de l'université qui y font référence. Ce Conseil d'école est composé de 24 membres et prend en compte la délégation des formations.

En outre, le conseil de perfectionnement qui a un rôle consultatif de prospective et de conseil sur l'offre de formation de l'école accompagne l'évolution du contenu des formations avec des personnes extérieures, tandis que le conseil scientifique a un rôle consultatif de prospective sur la stratégie générale, la recherche, les partenariats, la valorisation et oriente les questions de formation et les liens avec les laboratoires de l'Université Gustave Eiffel dans lesquels les personnels d'ESIEE Paris sont affectés pour leurs recherches.

S'y ajoute un comité de la vie étudiante consulté sur tous les sujets ayant trait à la vie étudiante.

En termes de dialogue social, un comité consultatif local a une mission d'information, de consultation et de conciliation avec les représentants du personnel sur les questions relatives à ESIEE Paris, sans préjuger des compétences du CSA de l'Université.

Les statuts peuvent être révisés uniquement par validation du conseil d'école, puis du CA de l'université et de l'assemblée générale des élus de la CCI.

Gérard EUDE remercie le comité de pilotage pour le travail exécuté en peu de temps et souligne que la collaboration entre ESIEE et ESIPÉ a abouti à une gouvernance équilibrée. Fait rare, l'ESIPÉ a voté ce point à l'unanimité.

Enora LORCY signale que le conseil d'ESIEE Paris ne compte plus qu'un représentant étudiant, contre 3 auparavant à l'ESIPÉ.

Gilles ROUSSEL rappelle que le souhait est de tout regrouper dans un seul diplôme, ce qui n'a soulevé aucune objection des élèves.

Luc CHEVALIER indique que le rapprochement de l'ESIFE et d'ESIEE Paris s'accompagne de la réduction du nombre de représentants au sein du nouveau conseil regroupé.

Jean MAIRESSE explique que le conseil de perfectionnement intègre à présent 4 élèves.

Luc CHEVALIER rappelle que l'ESIFE ne comptait aucun conseil de la vie étudiante, contrairement à ESIEE Paris où la parole des étudiants demeure forte.

Enora LORCY craint toutefois une perte du pouvoir des étudiants au sein du conseil de perfectionnement, d'autant qu'avec un seul représentant à ESIEE Paris, les étudiants issus de l'ESIFE perdront en représentativité. Il est étonnant de ne pas avoir concilié le fonctionnement des deux écoles.

Tanneguy ALLAIRE s'enquiert des modalités d'élection du représentant étudiant.

Gilles ROUSSEL répond qu'il sera élu par l'ensemble des étudiants ESIEE Paris et ESIFE, bientôt regroupés au sein d'ESIEE Paris.

Jean MAIRESSE ajoute que tous les élèves désigneront désormais leurs délégués, qui éliront ensuite un représentant au conseil de la vie étudiante par ensemble de filières ou par année.

Stéphanie ROSSANO pointe la difficulté pour un étudiant seul de prendre la parole dans ces instances et sollicite des précisions sur les budgets d'ESIEE Paris et l'ESIFE ainsi que leur lien avec la CCI.

Gilles ROUSSEL précise que le lien financier, qui restera indirect, proviendra essentiellement des entreprises finançant les formations, ce qui constitue d'ailleurs une part importante du budget d'ESIEE Paris. Cette unité budgétaire présente en outre la particularité de se voir imputer des dépenses de masse salariale, les dépenses et les recettes sur le périmètre ESIEE Paris.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert du cas des enseignants-chercheurs positionnés sur deux établissements.

Gilles ROUSSEL précise que l'université délègue les formations de l'ESIFE à ESIEE Paris ; les personnels restent donc affectés à l'université.

Stéphanie ROSSANO demande si chaque composante dispose d'une dotation.

Gilles ROUSSEL répond que le budget sera positionné sur celui d'ESIEE Paris.

Stéphanie ROSSANO en déduit que l'étanchéité entre les budgets n'est que partielle, puisqu'une partie transite d'un établissement à l'autre.

Gilles ROUSSEL le confirme pour la partie fonctionnement. De plus, une portion des 3 millions d'euros de subvention de charges pour Service public (SCSP) affectés à l'université est conservée pour financer les activités mutualisées.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert du nombre d'ex-ESIFE et ex-ESIEE au conseil de l'école, dans l'organigramme ou les statuts.

Luc CHEVALIER répond que la répartition est quasiment de 50/50, le nouveau département étant dirigé par un ex-ESIFE. Les responsables de filières et de départements restent les mêmes, mais ces départements seront réorganisés.

Gilles ROUSSEL ajoute que l'harmonisation recherchée vise à créer une structure plus forte, sans notion de concurrence.

Samia EL MARS révèle une forte pression pour ESIEE Paris lors des admissions, afin de dresser un budget viable. L'ESIFE y est-il également confronté ? Les frais d'inscription risquent-ils d'augmenter ? Des mutualisations de locaux sont-elles prévues ?

Luc CHEVALIER répond que l'ESIFE n'enregistre aucune pression à ce niveau. Au contraire, les candidats sont trop nombreux pour être tous acceptés.

Gilles ROUSSEL souligne qu'il en est de même à ESIEE Paris.

Muriel JOUGLEUX précise que l'apprentissage sur les formations ainsi regroupées rapporte cette année plus de 12 millions d'euros.

Gilles ROUSSEL explique que la seule filière de l'ESIFE n'offrant pas de contrats d'apprentissage conserve son tarif d'entrée. Il n'est donc pas question de fusion des deux composantes, mais de délégation des formations.

Par ailleurs, les formations ne seront pas transférées géographiquement, même si des déplacements de personnels et certains travaux pourraient s'opérer par la suite.

Dominique REVUZ salue ce rapprochement qui n'avait pas débuté dans les meilleures conditions, et suggère de préciser au règlement intérieur la nomination d'un étudiant suppléant au conseil.

En outre, il souhaite des précisions sur le bâtiment.

Gilles ROUSSEL répond que la région fournira les fonds pour l'acquérir, la promesse de vente étant prévue vers la fin du premier trimestre.

Dominique REVUZ demande, sur les 12 millions d'euros, la proportion provenant de l'ESIPE.

Muriel JOUGLEUX répond qu'il en fournit environ 3 millions d'euros et ESIEE Paris 9 millions d'euros.

Enora LORCY sollicite des détails sur le rapprochement des BDE.

Gilles ROUSSEL explique qu'à terme, les communautés étudiantes fusionneront pour n'en former qu'une.

Gérard EUDE ajoute que les prochains diplômés de l'ESIPE recevront d'ailleurs un diplôme d'ESIEE Paris.

Jean MAIRESSE précise que les étudiants de dernière année de l'ESIPE seront diplômés ESIPE, tandis que les suivants auront le choix entre l'ESIPE et ESIEE Paris. Enfin, ceux qui rejoindront les rangs de l'école en septembre 2023 dépendront uniquement d'ESIEE Paris. A ce titre, il conviendra de déterminer quand fusionner les BDE.

Gilles ROUSSEL rappelle aussi le besoin d'identifier des locaux où siéger.

Luc CHEVALIER assure que cette mutualisation profitera à toute l'université.

Enora LORCY souhaite en discuter en parlement étudiant.

Tanneguy ALLAIRE souligne l'importance d'impliquer davantage les étudiants dans les réflexions liées au rapprochement, notamment sur la mise en commun des espaces de travail et des outils numériques.

Jean MAIRESSE indique que ces points seront traités ultérieurement, en vue de créer une école d'un nouveau genre. De nombreux détails d'organisation nécessiteront effectivement d'être affinés.

Le projet de convention CCIR et université Gustave Eiffel est approuvé à la majorité des présents et représentés avec 22 voix favorables et 4 abstentions.

5. Rapport sur les filiales de l'université

Régis DE MONTIGNY indique que l'Université Gustave Eiffel est partie prenante dans deux filiales qui visent à promouvoir l'expertise de haut niveau, contribuer aux politiques publiques et aux filières stratégiques industrielles, tout en accompagnant le transfert technologique vers le marché industriel et l'incubation d'entreprises. Le résultat en 2021 de 69 000 euros sur l'ensemble des filiales et participations est bénéficiaire, bien que légèrement en deçà de celui de 2020.

Transpolis SAS, qui emploie aujourd'hui 35 personnes, est une société financée par des fonds publics et privés. Elle dispose de 80 hectares de pistes pour réinventer de nouvelles solutions de mobilité urbaine avec des partenaires stratégiques - investissements cumulés de 20 M€ (public + privé). Après avoir enregistré un chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros en 2021, elle a rencontré quelques difficultés conjoncturelles en 2022 sur les activités des véhicules et des capteurs, mais poursuit son développement, avec un projet de nouvelles pistes. A noter que 600 000 euros de profit sont liés à des capteurs de pression développés par le laboratoire LBMC de l'Université Gustave Eiffel. La promotion de cette plateforme, qui recense 14 projets de recherche, mérite d'être mieux poursuivie au sein des laboratoires.

CERTIFER SA, créée en 2015, agit dans le domaine de l'expertise ferroviaire. Une chaire CERTIFER APAVE a financé 900 000 euros d'activités Université Gustave Eiffel sur les laboratoires du campus de Lille en 2022.

Les filiales LCPC-Experts et CIVITEC ont été cédées mais leur activité se poursuit au travers d'un contrat-cadre avec leurs nouveaux propriétaires.

Concernant la valorisation des activités de recherche, la cession de produits de licence représente depuis 6 ans un volume d'affaires annuel d'environ 500 000 euros, pour un résultat d'environ 200 000 euros.

En 2022, tous les indicateurs de valorisation ont également augmenté dans d'autres domaines : brevets, déclarations d'invention, logiciels, dossiers et projets de (co)maturation, accompagnement de start-up. Entre 2021 et 2022, 2 start-up ont ainsi été incubées à Nantes et 3 à Marne-la-Vallée.

Ce développement de la valorisation permet de se préparer au projet Sci-ty, déposé en réponse à un appel d'offres de prématuration/maturation financé par l'ANR. Celui-ci touche deux stratégies nationales d'accélération que sont d'une part la ville durable et les bâtiments innovants, d'autre part la mobilité décarbonée. Il est prévu de créer des start-up et de lancer, avec certaines entreprises, des innovations issues des laboratoires.

Le projet Sci-ty regroupe une quinzaine d'établissements sur l'ensemble du territoire français, 6 SATT et fait appel à 9 partenaires.

**Sci-ty un projet dans les territoires
15 établissements – 6 SATT...**

...et 9 partenaires en appui

- Descartes Dvpt Innov
- Allenvi Solutions
- Cap-Digital, NextMove,
- CARA
- Efficacity, VEDECOM,
- RAILENIUM
- CEREMALab : territoires

Université Gustave Eiffel

Philippe VEZIN rappelle que l'innovation est issue de l'université car le succès de la plateforme passe par une augmentation des projets sans se limiter à l'activité industrielle.

Gilles ROUSSEL indique que la constitution de pôles universitaires d'innovation visant à regrouper les compétences territoriales est en discussion à Marseille, Nice, Nantes, Lyon et Paris-Est.

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

6. Budget rectificatif n°1 2022

Corinne BLANQUART rappelle que le budget rectificatif prend en compte l'augmentation des recettes au titre des subventions de charges de services publics (SCSP) et l'augmentation des dépenses liée principalement à l'évolution du point d'indice. S'y ajoutent un prélèvement du fonds de roulement plus important que prévu et un ajustement de trésorerie. Il en ressort un résultat prévisionnel en dégradation d'un million d'euros par rapport au budget initial, sans toutefois de dépassement des seuils de vigilance.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL précise que l'ajustement de SCSP est basé sur le montant de la notification intermédiaire SCSP, reçue en 2022, permettant une valorisation de 1,9 million d'euros :

- + 3,1 millions d'euros pour le programme 150 (ministère de la Recherche) ;
- - 1,2 million d'euros pour le programme 190 (MTECT).

En outre, la masse salariale a augmenté de 3,7 millions d'euros au niveau des financements courants, tandis que la prévision d'exécution a été revue à la baisse pour les financements fléchés. Afin de compenser la diminution de la SCSP sur le programme 190, un effort de 500 000 euros a été opéré en fonctionnement globalisé sur l'UB 100 ainsi qu'un effort d'un million d'euros en investissements.

In fine, le solde budgétaire reste relativement stable à 9 millions d'euros, mais la trésorerie diminue à 45 millions d'euros, en se maintenant cependant à 63 jours de dépenses. En revanche, le résultat, se dégrade de 900 000 euros, la réduction des dépenses prévisionnelles ne permettant pas de compenser intégralement la diminution de la SCSP. Heureusement, la trésorerie et le fonds de roulement qui se maintiennent fin 2022 permettent de sécuriser le budget rectificatif qui reste tout à fait soutenable.

Denis BUREAU s'enquiert des raisons de la baisse marquée de subventions.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL l'ignore mais précise s'être appuyé, pour le programme 150, sur la notification intermédiaire, qui est généralement en deçà de la subvention finale. **Corinne BLANQUART** ajoute que cette diminution du programme 190 s'explique surtout par l'arrêt du versement par l'ex-IFSTTAR de la taxe sur salaires, qui lui économise 4 millions d'euros. En revanche, depuis sa création, l'établissement ne parvient plus à compenser les autres dépenses.

Claire SALLENAVE assure que l'université insiste chaque année auprès du ministère pour compenser la diminution progressive de subvention du programme 190 et rappeler la nécessité de lui fournir des moyens adéquats. S'y ajoute l'augmentation du point d'indice qui accroît la masse salariale de l'établissement et déséquilibre le fonctionnement global. Malgré tout, l'ajustement des contraintes permet d'enregistrer un budget soutenable.

Stéphanie ROSSANO juge la situation du budget rectificatif peu saine et alerte sur la souffrance des personnels, notamment au vu du sous-effectif. Sa liste votera donc contre ce budget.

Dominique MIGNOT s'enquiert de la situation en 2023.

Corinne BLANQUART craint une dégradation de la situation, malgré le respect des ratios comptables.

Le budget rectificatif n°1 2022 est approuvé à la majorité des présents et représentés avec 20 voix favorables, et 6 voix défavorables.

7. Budget initial 2023

Corinne BLANQUART relève une hausse des dépenses, liée à divers facteurs :

- réduction énergétique ;
- augmentation du point d'indice ;
- maintien du nombre de titulaires ;
- renforcement des moyens humains au service support ;
- renforcement des moyens contractuels dans les composantes ;
- revalorisation des régimes indemnitaires ;
- investissements sur le bâtimentaire pour ESIEE Paris.

L'augmentation des recettes ne parvient néanmoins pas à compenser ces dépenses. De plus, la compensation des surcoûts d'électricité n'est que partielle et ne correspond pas à ce qui est inscrit au BI. Ce décalage aboutit à un résultat déficitaire et un prélèvement du fonds de roulement, qui se maintient heureusement au-dessus du seuil de 15 jours. La trésorerie se retrouvera en dessous de 25 jours, mais sera revue à la hausse ultérieurement.

L'enveloppe de fonctionnement reste stable, de même que la dotation aux composantes. Afin de renforcer ses recettes, l'université pourrait augmenter ses tarifs et les frais de gestion des nouveaux contrats.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL détaille les recettes attendues pour 2023 :

- 3,1 millions d'euros au titre de la SCSCP :

| SCSP | 2022 | | 2023 | | |
|---------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| | BI | BR | NOTIFICATION | compensation point d'indice | TOTAL BI 2023 |
| Programme 150 | 86 129 | 89 263 | 86 883 | 2 529 | 89 412 |
| Programme 190 | 85 810 | 84 574 | 83 801 | 1 867 | 85 668 |
| Total | 171 939 | 173 837 | 170 684 | 4 396 | 175 080 |

en K€

- 700 000 euros de frais de gestion :
 - uniformisés à 20 % pour tous les contrats de recherche ;
 - individualisés sous financement PIA dont I-Site 2 ;
- 12,5 millions d'euros de ressources des appels à projets sous financement PIA ;
- 26,4 millions d'euros de ressources de formation.

Au niveau de la masse salariale, le plafond d'emploi est maintenu. La revalorisation de l'impact de la compensation du point d'indice en année pleine atteint 5,6 millions d'euros :

| | | EAP point d'indice | Compensation | Ecart |
|--------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| P150 | UB 900 | 2592430 | 2 528 543 | -63 887 |
| P190 | UB100 | 2244080 | 1 867 241 | -376 839 |
| | UB300 (Esiee-Paris) | 784760 | | -784 760 |
| Total | | 5 621 270 | 4 395 784 | -1 225 486 |

Le BI 2023 intègre également diverses orientations :

- Composantes formation : maintien de la dotation formation de 740 000 euros ;
- Composantes recherche : maintien de la dotation recherche de 1,765 million d'euros ;
- Bâtiment ESIEE :
 - 30 millions d'euros de financement CPER ;
 - 28,1 millions d'euros d'acquisition ;
 - 300 000 euros de frais annexes ;
 - 1,6 million d'euros d'enveloppe travaux ;

- Budget des directions reconduit et renforcé sur le numérique et l'immobilier ;
- 1,6 million d'euros de frais d'électricité (moitié plus qu'en 2022).

Concernant les opérations sous financement PIA 805 millions d'euros de financements sont programmés sur 2023 jusqu'à la fin des opérations en recettes fléchées, hors frais de gestion. Le montant annuel en recettes est de 12,55 millions d'euros (hors PIA4), pour 11 millions d'euros de dépenses, d'où un solde de trésorerie de 897 000 euros.

Le résultat net comptable prévisionnel est de -2 millions d'euros. Il est précisé que les ratios de soutenabilité à fin 2023, s'ils peuvent, pour certains, sembler dégradés, seront très certainement améliorés par l'exécution 2022. En effet les prévisions utilisées à fin 2022 pour le BI 2023 sont en deçà de ce que l'on peut à la date d'aujourd'hui anticiper (amélioration de 10 millions d'euros de la trésorerie, qui devrait finalement s'établir à 55 millions d'euros fin 2022. La même amélioration étant anticipée sur le FDR. Le budget restera donc soutenable en 2023. Il sera cependant nécessaire de sécuriser le financement des charges d'exploitation et d'opérer une programmation budgétaire pluriannuelle des investissements et contrats de recherche.

Par ailleurs, de nouveaux ajustements pourraient s'appliquer si les coûts de l'électricité augmentaient encore.

Stéphanie ROSSANO signale qu'il était question d'une augmentation de plus de 5 millions d'euros des charges d'électricité et non de 1,6 million d'euros. De plus, il est étonnant que le budget se maintienne, malgré l'augmentation des frais de gestion et la reconduction de nombreuses dotations.

Elle sollicite en outre des précisions sur le nombre d'années prévues pour l'I-Site et suggère, pour les recettes fléchées sur le PIA, de prendre en charge les frais généraux pour alléger la facture des opérations non fléchées.

Enfin, il est à espérer pour les personnels une poursuite de l'augmentation du point d'indice.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL indique que la DAE prévoyait une hausse maximale de 4,7 millions d'euros des tarifs d'électricité. La prévision de 1,6 million d'euros est assise sur une projection plus optimiste de l'évolution des tarifs.

S'agissant de l'I-Site 2, la programmation est fixée à 42 millions d'euros, L'université a fixé une échéance de programmation à 2027, mais ce projet reste par définition infini.

Enora LORCY remarque que les montants de la CVEC diffèrent des montants validés.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL répond que cette enveloppe fermée n'apparaît pas dans la liasse budgétaire, bien que prévu au budget et que son utilisation est décidée par commission. En cas de besoin, un budget rectificatif sera prévu. Il ne faut donc pas s'attacher aux sommes indiquées, car tout dépassement sera pris en charge, dans la limite du solde disponible sur les encaissements perçus au titre de la CVEC.

Isabelle NAVIZET demande si les budgets des frais de gestion sur les contrats des ANR augmenteront.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL répond négativement, précisant que le régime ANR sera conservé. La mesure d'augmentation du taux de prélèvement à 20 % pour les contrats éligibles s'appliquera à partir des contrats signés en 2023, sans rétroactivité. Une certaine liberté de taux de prélèvements se présente plutôt avec les contractants privés. Une communication sera prévue courant janvier.

Isabelle NAVIZET craint que l'augmentation des frais de gestion soit jugée trop élevée par certaines entreprises.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL n'a relevé aucun signal d'alerte, sachant que ce taux reste dans la moyenne. Tout dépend ensuite des points de négociation.

Isabelle NAVIZET demande si un budget rectificatif sera prévu en 2023.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL estime cette possibilité vraisemblable.

Samia EL MARS demande d'intégrer les composantes d'enseignement à l'élaboration de leurs budgets, car elles ne bénéficient d'aucun budget rectificatif depuis 3 ans et la moitié de leurs ressources propres ne leur est jamais reversée.

Par ailleurs, elle demande comment réagir face à une augmentation des frais énergétiques supérieure aux prévisions.

Concernant les frais de gestion, les partenaires de sa composante ignorent trop souvent que 20 % en sont reversés à l'université. Ceux qui l'apprennent en sont assez courroucés.

Gilles ROUSSEL explique qu'il convient d'indiquer aux prestataires que l'université n'effectue aucun prélèvement sur les contrats, mais subit au contraire l'augmentation des coûts.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL précise que ces 20 % sont généralement insuffisants pour couvrir les frais totaux. Heureusement, l'amélioration prochaine du ratio du compte financier permettra d'opérer un travail sur des chiffres réels.

Corinne BLANQUART rappelle que le calendrier de construction budgétaire inclura des temps de dialogue avec les composantes. Elle ajoute qu'en cas de besoins ponctuels, un BR n'est pas forcément requis. Il faudrait donc lever toute incompréhension à ce sujet. De plus, les partenaires sont bien conscients des coûts générés par la gestion des contrats.

Renaud-Pierre MARTIN souhaite renforcer la communication de ce point auprès des entités.

Gérard EUDE demande si ces coûts de gestion présentent une part de péréquation intégrée avec les laboratoires.

Olivier BERTHELOT-EIFFEL indique que les prélèvements ne se limitent pas à un domaine particulier, mais sont intégrés au budget global. La dotation à la recherche se base en outre sur des critères d'allocation.

Samia EL MARS estime que certaines missions de l'université n'ont pas à être rentables.

Denis BUREAU indique que la liste CFDT-UNSA votera contre le budget, car elle juge les programmes 150 et 190 insuffisants. De surcroît, elle regrette que le ministère ne compense pas l'augmentation pour les contractuels, qui constituent notamment l'essentiel des personnels de l'ESIEE.

Le budget initial 2023 est approuvé à la majorité des présents et représentés avec 20 voix favorables et 6 voix défavorables.

La séance est suspendue de 16 heures 05 à 16 heures 20.

8. Campagne emplois 2023

Gilles ROUSSEL liste les demandes de postes ITA et BIATSS :

- **Fonctions Support : 156 demandes (124 DGS-Gouvernance ; 32 composantes)**
 - 6 Ingénieur.es de recherche / Attaché.es principal.es / Conservateur (A+)
 - 54 Ingénieur.es d'études / Attaché.es / Bibliothécaire (A)
 - 14 Assistant.es ingénieurs (A)
 - 64 Technicien.nes / Secrétaires administratif.ves / Bib. Assistant spécialisé (B)
 - 18 Adjoint.es techniques / Magasinier.es (C)

- **Fonctions Soutien : 27 demandes (26 composantes de recherche ; 1 composante de formation)**
 - 10 Ingénieur.es de recherche
 - 7 Ingénieur.es d'études
 - 6 Assistant.es ingénieurs
 - 1 TSE / ITPE
 - 3 Technicien.nes

Au niveau de l'arbitrage des postes :

69 demandes retenues Fonctions Support (hors financement ISITE) pour DGS/gouvernance/CFR

- 24 A/A+ - 6 AI - 29 B - 10 C
 - 14 créations
 - 6 ouvertures de concours externes ITA (3 T, 2 AI, 1 A)
 - 7 ouvertures de concours ITRF (3 T, 1 ATRF, 1 IR, 1 AI, 1 IE)
 - 22 republications
 - 12 transformations
 - 8 CDI
- ⇒ **Ratio support : 156 demandes/69 retenues = 44%**

11 demandes retenues Fonctions Soutien (hors financement ISITE) pour CFR

- 10 concours ITA (4 IR, 3 IE, 5 AI, 4 T)
 - 1 concours BIATSS (IE)
- ⇒ **Ratio soutien : 27 demandes / 11 retenues = 41%**

Plusieurs emplois non pérennes sont sur financement I-Site :

- 6 emplois DGS-gouvernance en fonctions support et soutien ;

- 18 emplois en recherche et enseignement (12 composantes de recherche, 6 composantes de formation).

Les demandes de postes de chercheurs initiées par les composantes sont les suivantes :

DR (ouverture de postes aux concours) :

- AME (2)
- COSYS (2)
- GERS
- MAST (2)
- TS2 (2)

CR :

- AME (3)
- COSYS (5)
- GERS (2)
- LATTS
- LVMT
- MAST (5)
- NAVIER
- SATIE
- TS2 (2)
- UMRAE

45 demandes de postes d'enseignants-chercheurs ont été initiées par les composantes :

PR :

- 7 demandes de changement de corps (MCF->PR) via l'article 46-3
- 4 demandes de republication (postes vacants)
- 3 demandes de création

MCF et MCF-C :

- 13 demandes de republication (postes vacants), **dont 5 au titre de l'ESIEE et 1 au titre de l'EIVP**
- 1 demande de changement de corps (ESD->MCF) via l'article 26-2
- 2 demandes de publication de MCF à l'**EAVT**
- 10 demandes de création, dont **1 au titre de l'ESIEE et 1 au titre de l'EIVP**
- 5 demandes de transformation (ESD->MCF, IGE->MCF, PR->MCF, modifications de composante ou de section)

50 demandes d'enseignants ont été initiées par les composantes :

ESD :

- 7 demandes de republication (postes vacants ou susceptibles d'être vacants), dont **2 contractuels au titre de l'ESIEE**
- 4 demandes de création
- 1 demande de passage en CDI
- 2 demandes de transformation

PAST :

- 32 demandes de republication (fins de contrat)
- 3 demandes de création dont 1 sur ressources propres
- 1 demande de transformation (passage à plein temps sur ressources propres)

Les postes publiés sont les suivants :

EAVT : 2 MCF

EIVP : 2 MCF-C

ESIEE : 5 MCF-C, 3 ENS-C

5 DR

7 CR

6 PR (dont 1 au titre de l'article 46-3)

Repyramidage LPR : 2 PR (2023), 2 PR (2024)

12 MCF

6 ESD (dont 4 sous réserve de départ effectif en retraite)

1 CDI

34 PAST (dont 1 création sur ressources propres et 1 passage à plein temps sur ressources propres)

Le nombre d'emplois de fonctionnaires est quasiment similaire à l'an passé. Les contrats d'apprentissage financés et les emplois contractuels (maîtres de conférences, chercheurs, etc.) sont positionnés sur ressources propres. Enfin, des financements sur l'I-Site permettent d'accompagner plusieurs projets à durée déterminée.

Stéphanie ROSSANO suggère d'ouvrir davantage de concours aux BIATSS afin d'aider à pourvoir certains postes en laboratoire et permettre des évolutions de carrières.

Philippe DEMANGE répond que l'établissement privilégie les concours génériques pour répondre à un maximum de demandes. Or ces postes spécifiques sont trop peu nombreux pour justifier l'ouverture d'un concours.

Stéphanie ROSSANO demande si cet obstacle est seulement d'ordre budgétaire.

Philippe DEMANGE précise que tout dépend de la situation du poste et souligne l'importance de la cartographie des emplois.

Stéphanie ROSSANO propose d'en discuter hors réunion et demande pourquoi les financements de l'I-Site, bien que pérennes, ne financent pas forcément d'éléments pérennes.

Gilles ROUSSEL répond que l'I-Site doit financer uniquement des actions ponctuelles.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert de son périmètre géographique.

Gilles ROUSSEL explique qu'il correspond à l'établissement et ne se limite donc pas à Marne-la-Vallée.

9. Désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université

Gilles ROUSSEL indique que les possibilités de repyramidage en 2023 et 2024 sont reportées dans l'attente de la parution des textes réglementaires. Il précise qu'au titre de 2021 et 2022, une femme et quatre hommes sont ainsi devenus professeurs des universités.

10. Modalités dérogatoires au régime applicable aux frais de déplacement des agents de l'université Gustave Eiffel

Valérie BAUDERE rappelle que les politiques voyage existantes ont été prolongées le temps d'élaborer une politique unifiée au sein de l'université. Le groupe de travail dédié doit encore prendre en compte des mesures de simplification des procédures. Il est prévu d'exploiter les possibilités de dérogation prévues par le décret de 2006.

Le CA doit désormais délibérer sur 3 points :

- harmonisation des taux forfaitaires de remboursement des nuitées, petit déjeuner et taxe de séjours compris, à 150 euros, lorsque les personnels en font l'avance, en remplacement des :
 - 120 euros pour les ex-UPEM et ESIEE Paris ;
 - 100 euros en province et 110 euros à Paris pour les ex-IFSTTAR ;
- en cas d'accueil de délégation étrangère, dépenses de missions engagées sur des contrats de recherche, etc., possibilité de rembourser les frais de mission au réel après accord de l'ordonnateur ;
- pour les séjours dépassant 15 jours, possibilité d'abattement du taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Isabelle NAVIZET demande si les frais réels peuvent toujours s'appliquer s'ils ne dépassent pas les frais forfaitaires.

Valérie BAUDERE le confirme. Cette proposition vise justement à harmoniser les pratiques de l'établissement.

Renaud-Pierre MARTIN sollicite des précisions sur les abattements au-delà de 15 jours.

Valérie BAUDERE explique que ce point reste à travailler.

Stéphanie ROSSANO demande si cette nouvelle politique profite à tout le monde.

Valérie BAUDERE acquiesce, précisant qu'elle constitue une harmonisation « par le haut ».

Isabelle NAVIZET souligne la complexité du forfait réel pour les missions longues, qui oblige à conserver les factures.

La proposition de modalités dérogatoires au régime applicable aux frais de déplacement des agents de l'université Gustave Eiffel est approuvée à l'unanimité.

11. Évolution de la commission des marchés

Gilles ROUSSEL indique que la composition de la commission des marchés a été modifiée, afin d'y accueillir la vice-présidente du conseil d'administration, ainsi que Fabrice Vienne en tant que titulaire et Dominique Revuz en tant que suppléant.

IV. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

12. a. Tarifs Formations continues/Diplômes universitaires/Validation des acquis de l'expérience 2023/2024

Muriel JOUGLEUX indique que ces tarifs ont été présentés le 1^{er} décembre et ne présentent aucun changement notoire, si ce n'est sur la FC, dont quelques licences et masters reviennent au tarif par défaut. Les transferts opérés sur les DU et les stages courts ne s'accompagnent toutefois d'aucune modification de tarifs. Par ailleurs, la grille tarifaire intègre 2 CU, un DU et 5 stages courts.

La grille tarifaire 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.

b. Stages courts en formation continue créés depuis 2020/2021

Muriel JOUGLEUX rappelle qu'il s'agit de formations d'un à 5 jours en moyenne.

5 stages ont été créés :

- analyse du cycle de vie ;
- tiers lieux et espaces communs ;
- objectif terre ;
- power 10 ;
- urban print.

13. Tarifs spécifiques inscription 2023/2024

Venceslas BIRI invite à voter sur le tarif des différentes certifications de langues et de la certification PIX, suite à diverses évolutions, notamment de tarifs.

Stéphanie ROSSANO demande si des personnes extérieures suivent les cours de langue.

Venceslas BIRI répond par la négative.

La proposition de tarifs spécifiques inscription 2023/2024 est approuvée à l'unanimité.

14. Projet d'annuaire des formations, modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024

Venceslas BIRI indique que l'annuaire des formations prend en compte les dernières évolutions :

- fusion ESIFE-ESIEE : diplômes d'ingénieurs ESIEE Paris ;
- nouvelle licence générale génie urbain ;
- nouveau parcours de géomètre-géomaticien dans la licence professionnelle métiers de la protection et de la gestion de l'environnement ;
- transfert des formations du département génie urbain vers l'EIVP ;
- ouverture d'un M1 Data science et société numérique (D2SN) ;
- offre de formation des BUT/LP de l'IUT.

Le vote porte sur les modalités de candidature, les capacités d'accueil, ainsi que les attendus et critères d'examen des candidatures (L1 pour Parcoursup et M1 pour Trouver mon master).

Les modalités de candidature 2023/2024 sont les suivantes :

- Respect des différentes plateformes de candidatures nationales (CEF, Parcoursup, TMM)
- Respect de la réglementation en vigueur (licences non sélectives, sélectives, sélection en M1...)
- Examen des dossiers par des commissions dont les membres sont proposés par les dircomp puis validés par le président (minimum 3 membres dont 1 président)
- Juridiquement c'est le président qui prononce les autorisations d'inscription mais après examen des candidatures par les commissions
- Examen en fonction des attendus et critères préalablement définis et votés en CA, dans le respect des capacités d'accueil votées aussi en CA

Pour les capacités d'accueil, les variations restent à la marge, mais certaines formations les ont adaptées au plus proche de l'existant.

Stéphanie ROSSANO souligne que certains collègues sont choqués de la demande de séparation des capacités d'accueil en fonction des catégories, cette séparation étant ressentie comme une forme de quotas. De surcroît, le nombre de redoublants et de candidatures Campus France restent difficiles à évaluer.

Venceslas BIRI indique que les seuls éléments engageants concernent les capacités d'accueil des néo-entrants en M1 et L1. Les autres catégories sont seulement indiquées pour information.

Stéphanie ROSSANO craint une explosion du nombre de dossiers de candidatures à traiter. Or les étudiants ne disposeront que de 3 jours pour les remplir et les professeurs pourront difficilement les classer sans outil adéquat. Qu'en est-il en cas de désistement ?

Par ailleurs, l'examen des candidatures entre le 7 avril et le 12 juin se situe en période de fin d'année universitaire, d'examens, de concours, de congés, et de jours fériés.

Venceslas BIRI précise que les modalités se rapportent à la composition des commissions d'étude, mais ne portent pas sur le choix entre un entretien et une étude de dossier.

Stéphanie ROSSANO remarque que cet élément est pourtant notifié dans le document.

Venceslas BIRI assure que le vote ne porte pas sur ce point et précise que les 3 jours indiqués débutent à réception des premiers résultats.

Stéphanie ROSSANO s'inquiète de la clôture des inscriptions administratives bien avant l'été.

Venceslas BIRI répond que cette date butoir sert seulement à inciter les étudiants à s'inscrire.

Stéphanie ROSSANO craint une surcharge de travail des collègues.

Enora LORCY regrette de ne pas avoir entendu parler de ces paramètres au préalable. Un travail sur Trouver mon master est-il prévu par la suite, malgré le vote de ce jour ?

Venceslas BIRI invoque le fait que le calendrier est serré mais souligne que ces attendus sont quasiment les mêmes que l'an dernier. Seule la mise en œuvre des paramètres évolue, qui concerne avant tout les professeurs et s'impose à l'université.

Enora LORCY déplore la disparition progressive des discussions avec les étudiants en conseils centraux, qui constituent pourtant leur unique canal d'information.

Katia LAFFRECHINE s'inquiète du manque de temps accordé aux collègues, de la surcharge de travail qui en découle et des locaux disponibles pour les enseignements.

Stéphanie ROSSANO explique son vote défavorable par l'absence de discussions préalables avec les ministères concernés.

Le projet d'annuaire des formations, modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024 sont approuvés à la majorité des présents et représentés avec 19 voix favorables, 3 abstentions et 4 voix défavorables.

15. Contribution à la vie étudiante et de campus CVEC - Programmation des actions et crédits 2023

Karine MAROT indique que les étudiants ont versé 95 euros au titre de la CVEC, contre 92 euros l'an passé, sachant que ces sommes sont soumises à certaines règles ministérielles :

« Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L.841-5 du Code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social sanitaire culturel et sportif des étudiants ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. Ainsi, des actions financées par la CVEC doivent se rattacher à l'un ou l'autre de ces domaines.

La CVEC a vocation à financer les actions menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes. Dans les universités, il s'agit des services suivants : les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) [...], les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) [...], les services universitaires chargés de l'action culturelle et artistique (SUAC) [...] et les services vie étudiante.

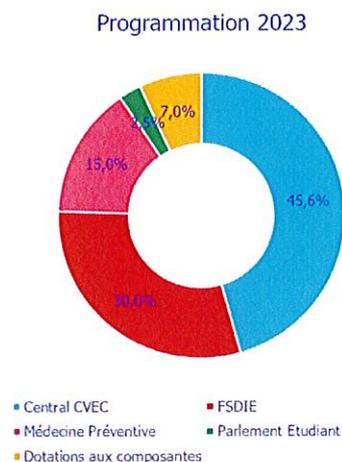
- 30 % des crédits CVEC sont affectés au FSDIE (animation et social).
- 15 % des crédits CVEC sont affectés à la médecine préventive.

La CVEC ne peut pas financer d'actions liées à la formation des étudiants. »

La commission composée pour moitié d'étudiants de l'université se réunit *a minima* deux fois par an. Elle est sollicitée dès lors qu'une demande dépasse 30 000 euros ou s'il s'agit d'une demande liée à la masse salariale ou de projets pluriannuels. Pour les projets d'un montant inférieur, la décision est déléguée au bureau de la commission.

La programmation des actions de l'année 2023 est la suivante :

| BUDGET | Programmé (2023) | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| Central CVEC | 556 237,78 € | 45,6 % |
| FSDIE | 366 129,70 € | 30 % |
| Médecine Préventive | 183 064,85 € | 15 % |
| Parlement Étudiant | 30 000 € | 2,5 % |
| Dotations aux composantes | 85 000 € | 7 % |
| Total | 1 220 432,32 € | 100 % |



Il apparaît que la dotation aux composantes est en forte augmentation depuis un an.

Isabelle NAVIZET demande si les 7 % constituent des sommes versées directement aux composantes. Quelle est la différence avec les 45,6 % ?

Karine MAROT répond que depuis 2 ans, les sommes ne sont plus versées aux composantes, qui soumettent leurs projets à la commission CVEC. 7% du budget est réservé aux composantes et écoles. Les 45,6% sont réservés aux services porteurs de projets. **Denis BUREAU** aurait souhaité comparer ces chiffres avec les années précédentes.

Karine MAROT explique que la programmation a peu évolué, si ce n'est que l'enveloppe composante a doublé.

Stéphanie ROSSANO demande si les modalités de la CVEC pourraient évoluer au niveau du ministère.

Karine MAROT répond qu'une pression est effectivement exercée par différents réseaux de vie étudiante. Bercy menace de récupérer les sommes inutilisées, qui restent importantes car il est difficile de relancer la vie étudiante depuis le Covid. De plus, le décret contraint fortement les possibilités de financement : des thématiques importantes ne sont pas prises en compte dans le décret CVEC, comme le DDRS.

Gilles ROUSSEL indique que les étudiants ont par ailleurs besoin d'être rassurés sur l'utilisation des fonds.

Samia EL MARS demande si les moyens de la CVEC ont augmenté du fait de la hausse des fonds accordés au niveau national à la médecine de prévention (8,2 millions d'euros).

Gilles ROUSSEL répond par la négative.

Karine MAROT ajoute qu'elle devra faire remonter au ministère le 10 janvier prochain les besoins du SSU de l'université en personnels. Les SSE et SSU manquent de locaux pour leurs personnels et feront l'objet d'une 2^{de} remontée au ministère.

Enora LORCY relève une démobilisation générale pour l'utilisation des crédits CVEC. Les étudiants sont aussi très pointilleux sur les projets financés par cette taxe.

La programmation des actions et crédits 2023 CVEC est approuvée à l'unanimité.

V. IMMOBILIER

16. Autorisation d'ouverture d'un fonds de concours pour l'acquisition du bâtiment ESIEE par l'Etat

Gilles ROUSSEL indique que la région a validé le versement de 30 millions d'euros pour l'achat du bâtiment ESIEE à la CCI et le financement des travaux, l'achat étant évalué à 28,1 millions d'euros. L'Université Gustave Eiffel doit recourir à un fonds de concours permettant l'achat du bâtiment ESIEE par l'Etat.

Philippe DEMANGE rappelle l'intérêt pour l'université de ne pas être propriétaire, au vu du montant des travaux.

Gérard EUDE demande de prévenir en amont la mairie de Champs-sur-Marne qu'elle perdra 400 000 euros de taxe foncière.

Le Conseil d'Administration autorise le président de l'université Gustave Eiffel à signer le fonds de concours permettant l'achat du bâtiment ESIEE par l'Etat à la majorité des présents et représentés avec 23 voix favorables et 3 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 17 heures 40.

Le président de l'Université Gustave Eiffel

